



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE SAINT-JEAN KERDANIEL

EXTRAIT du REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2015

Membres en exercice : 14

Membres qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 13 novembre 2015

□ L'an deux mil quinze, le vendredi vingt novembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN KERDANIEL légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du Conseil sous la présidence de M. Jean-Baptiste LE VERRE, Maire.

Présents : Jean-Baptiste LE VERRE, Maire, Patrick BOURLANC, Stéphane BARBIER, Adjoint, Yvon LE GOURIERES, Laurence GEFFROY-CLÉMENT, Lucienne SERRANO, LE GOFF Rozenn, LE GUELLEC Emilie, Alain HELARY.

Absents excusés : Yann FRABOULET (pouvoir à M. BOURLANC Patrick), Léone PRIGENT (pouvoir à Mme GEFFROY-CLÉMENT Laurence), Sylvie BOSSARD (pouvoir à M. BARBIER Stéphane), Jérôme TRÉBOUTA (pouvoir à Yvon LE GOURIERES), Anthony L'ANTON.

Secrétaire de séance : Lucienne SERRANO

DCM2015/67 : REFORME TERRITORIALE : AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DES COTES D'ARMOR :

Monsieur le Maire expose le projet de schéma présenté par le Préfet lors de la CDCI en date du 13 Octobre 2015, à savoir :

- Diminution de 30 à 9 intercommunalités
- Renforcement des pôles constitués par les villes centres (Saint Briec, Lamballe, Dinan, Guingamp, Lannion et Loudéac) en permettant la transformation de 3 intercommunalités élargies autour de Guingamp, Lamballe et Dinan en Communautés d'Agglomération.
- Maintien d'une solidarité et une proximité entre les territoires intermédiaires axés sur les services aux personnes.

Par courrier reçu en date du 14 octobre, Monsieur le Préfet invite les collectivités concernées à délibérer sur les propositions concernant notre territoire, à savoir une fusion entre le Leff Communauté et Lanvollon Plouha. Ce territoire fusionné regrouperait 28 communes et 30667 habitants.

Monsieur Le Maire indique que par délibération en date du 29 Septembre 2015, le conseil communautaire à la majorité des voix, a confirmé sa volonté de poursuivre les travaux et le dialogue en vue d'un rapprochement avec les 2 CDC de Lanvollon-Plouha et de Sud-Goëlo.

Monsieur Le Maire expose également qu'une motion a été signée à Binic le 10 Octobre 2015 par 28 des 34 Maires des communes, et par les Présidents des 3 communautés de communes concernées.

Monsieur Le Maire tient à souligner que le bureau communautaire lors de sa séance du 3 novembre 2015, a adopté la position suivante :

- Refus du projet proposé par Préfet de ne regrouper que les 2 CDC de Leff Communauté et de Lanvollon-Plouha
- Maintien du regroupement des 3 CDC de Leff Communauté, Lanvollon-Plouha et Sud Goëlo

Considérant la pertinence et l'état avancé du projet de fusion avec Lanvollon-Plouha et Sud Goëlo ;

Considérant la complémentarité des services, compétences et atouts des 3 communautés.

Considérant la motion signée par 28 des 34 Maires et des Présidents des 3 communautés, le 10 octobre 2015 à Binic,

Considérant que ce périmètre aurait l'avantage de permettre au nouveau territoire de renforcer ses compétences, son attractivité et de se structurer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET un avis défavorable au projet de Schéma présenté par le Préfet ;**
- **APPROUVE la fusion des 3 Communautés de Communes (Lanvollon Plouha, Leff Communauté, Sud Goëlo) et demande au Préfet de soumettre ce projet à l'avis de la CDCI, au 1^{er} trimestre 2016.**

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Jean-Baptiste LE VERRE.